Préfecture de Loire-Atlantique

code postal 44560 Commune de CORSEPT code Insee 44046

Fiche communale d'information risques et sols aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

	L -145	29 avril 2011	mis à jour le	22 octobre 2018 (catastrophes naturelles)		
dituation de la commune a	au regard d'un ou plusieurs	plans de prévention de risq	ues naturels [PPR n]			
	ée dans le périmètre d'un PPF	Rn				
Ce PPR est prescrit	t et non encore approuvé			oul	non	
Ce PPR est approuv	vé			oui	non	
	date		aléa			
	date		aléa			
	date		aléa			
Les documents de référer	nce mentionnés à l'article R12	5-24 du Code de l'environne	ment sont:			
				consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *		
(- Administration page						
Le regiement de ce PPR i	intègre des prescriptions de tra	avaux		oui	non	
	u regard d'un ou plusieurs p ée dans le périmètre d'un PPR		ues miniers [PPR m]	oul	non	
	date		aléa			
	date		aléa			
	date		aléa			
Les documents de référer	nce mentionnés à l'article R12	5-24 du Cada da l'anvironnan				
	noc mondomics a failule IV12.	3-24 du Code de l'environnen	Hent Sont.	concultable sure le	ntown of 8	
				consultable sur Internet * consultable sur Internet *		
				consultable sur in		
l a rèalament de co DDD i	ntègre des prescriptions de tra				itemet	
				oui	non	
uation de la commune au	regard d'un ou plusieurs pl	lans de prévention de risqu	es technologiques [PF	PRt]		
	e dans le périmètre d'un PPR		prouvé	oui	non	
4.2 La commune est située	e dans le périmètre d'un PPR	t approuvé		oui	non	
	date					
	date					
	date					
Les documents de référenc	date date	-24 du Code de l'environnem	ent sont			
Les documents de référend	date	-24 du Code de l'environnem	ent sont:			
Les documents de référenc	date date	-24 du Code de l'environnem	ent sont:	consultable sur In	ternet *	
Les documents de référenc	date date	-24 du Code de l'environnem	ent sont:	consultable sur In		
Les documents de référenc	date date	-24 du Code de l'environnem	ent sont:		ternet *	
Les documents de référenc	date date	-24 du Code de l'environnem	ent sont:	consultable sur In	ternet *	
	date date ce mentionnés à l'article R125		ent sont:	consultable sur in consultable sur in consultable sur in	ternet * ternet *	
Les règlements de ces PPF	date date ce mentionnés à l'article R125	e trav <mark>a</mark> ux		consultable sur In	ternet *	
es règlements de ces PPF ation de la commune au	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d	e travaux taire pour la prise en compi	te de la sismicité	consultable sur In consultable sur In consultable sur In	ternet * ternet *	
es règlements de ces PPF ation de la commune au dication des articles R 563-	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et	consultable sur In consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255	ternet * ternet * ternet *	
es règlements de ces PPF ation de la commune au dication des articles R 563-	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X	consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 zone 4	ternet * ternet * ternet * non	
es règlements de ces PPF ation de la commune au dication des articles R 563- a commune est située dan e document de référence r	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en ns une zone de sismicité mentionné à l'article R125-24 de	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les zone 1 z très faible du Code de l'environnement d	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X faible modérée	consultable sur In consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 zone 4	ternet * ternet * ternet *	
es règlements de ces PPF ation de la commune au dication des articles R 563- a commune est située dan e document de référence r	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en ns une zone de sismicité	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les zone 1 z très faible du Code de l'environnement d	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X faible modérée	consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 zone 4	ternet * ternet * ternet * non zone 5	
es règlements de ces PPF lation de la commune au lication des articles R 563- la commune est située dan le document de référence r Article D 563-8-1 sur la répa	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en ns une zone de sismicité mentionné à l'article R125-24 e artition des communes entre le	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les zone 1 z très faible du Code de l'environnement es cinq zones de sismicité	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X faible modérée	consultable sur In consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 2010-1255 2010-1255 2010-1255 2010-1255	ternet * ternet * ternet * non zone 5	
Les règlements de ces PPF lation de la commune au plication des articles R 563- La commune est située dan Le document de référence r Article D 563-8-1 sur la répa ation de la commune au r	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en as une zone de sismicité mentionné à l'article R125-24 e artition des communes entre le	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les zone 1 z très faible du Code de l'environnement es cinq zones de sismicité	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X faible modérée	consultable sur In consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 Zone 4 moyenne consultable sur Interest	ternet * ternet * ternet * non zone 5 fort	
Les règlements de ces PPF ation de la commune au dication des articles R 563- La commune est située dan Le document de référence r article D 563-8-1 sur la répa ation de la commune au r	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en ns une zone de sismicité mentionné à l'article R125-24 e artition des communes entre le	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les zone 1 z très faible du Code de l'environnement es cinq zones de sismicité	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X faible modérée	consultable sur In consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 2010-1255 2010-1255 2010-1255 2010-1255	ternet * ternet * ternet * non zone 5	
Les règlements de ces PPF lation de la commune au lolication des articles R 563- La commune est située dan Le document de référence recticle D 563-8-1 sur la réparation de la commune au recommune au recommune est située en s	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en as une zone de sismicité mentionné à l'article R125-24 e artition des communes entre le	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les zone 1 z très faible du Code de l'environnement es cinq zones de sismicité s ols (SIS)	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X faible modérée	consultable sur In consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 Zone 4 moyenne consultable sur Interest	ternet * ternet * ternet * non zone 5 fort	
Les règlements de ces PPF lation de la commune au plication des articles R 563- La commune est située dan Le document de référence r Article D 563-8-1 sur la répa ation de la commune au r La commune est située en s lation de la commune au r	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en as une zone de sismicité mentionné à l'article R125-24 d artition des communes entre le regard de la pollution de sol secteur d'information sur les s	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les zone 1 z très faible du Code de l'environnement es cinq zones de sismicité s ols (SIS)	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X faible modérée	consultable sur In consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 Zone 4 moyenne consultable sur Interest	ternet * ternet * ternet * non zone 5 fort ernet *	
Les règlements de ces PPF lation de la commune au lolication des articles R 563- La commune est située dans le document de référence restricle D 563-8-1 sur la réparation de la commune au restricle en se commune est située en se la commune est située en	date date ce mentionnés à l'article R125 R intègrent des prescriptions d regard du zonage réglement 4 et R 125-23 du code de l'en ns une zone de sismicité mentionné à l'article R125-24 d artition des communes entre le regard de la pollution de sol secteur d'information sur les s regard du zonage réglement au 3	e travaux taire pour la prise en compt vironnement modifiés par les zone 1 z très faible du Code de l'environnement es cinq zones de sismicité s ols (SIS)	te de la sismicité décrets n°2010-1254 et cone 2 zone 3 X faible modérée	consultable sur In consultable sur In consultable sur In oui 2010-1255 20ne 4 20noyenne consultable sur Intoui	ternet * ternet * ternet * non zone 5 fort	

pièces	jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

- carte de zones sismicité sur le département de la Loire-Atlantique

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr/ dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi catastrophes naturelles nombre 4 catastrophes technologiques nombre

Date 22/10/2018

La préfète de département

site* www.loire-atlantique.gouv.fr



FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de CORSEPT

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

LE ZONAGE SISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

zone 1 : sismicité très faible

zone 2 : sismicité faible

zone 3 : sismicité modérée

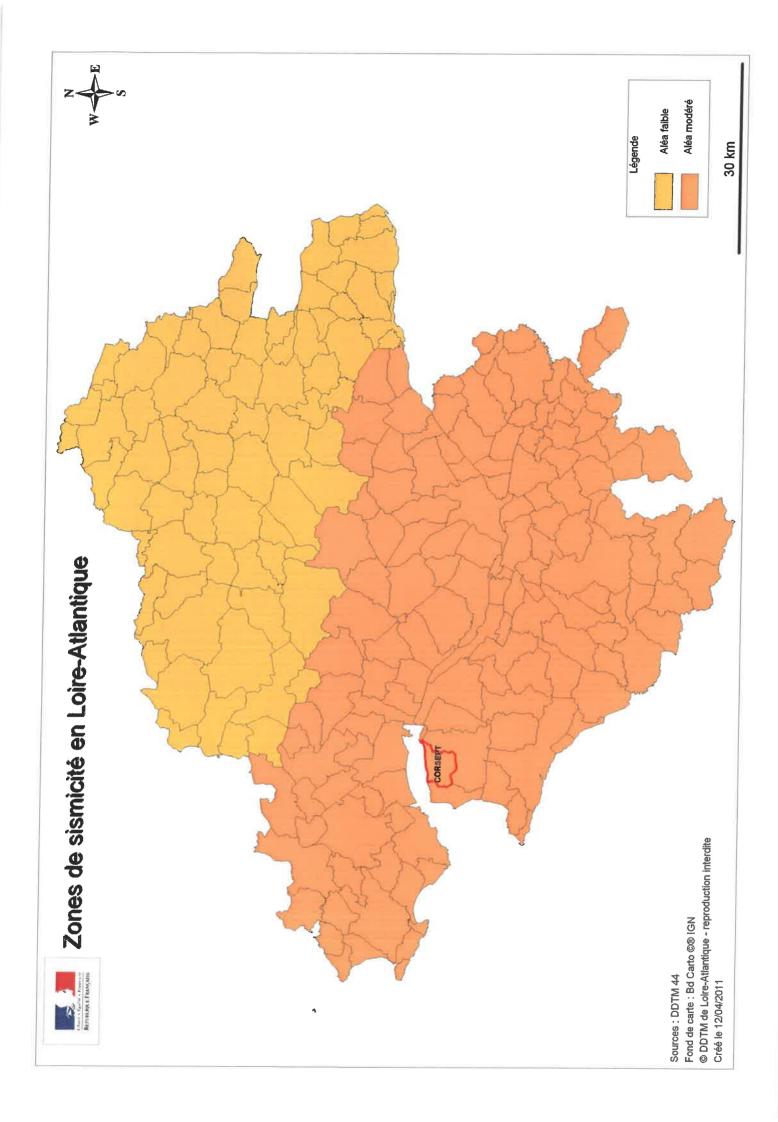
• zone 4 : sismicité moyenne

• zone 5 : sismicité forte

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.





Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune de CORSEPT (Loire-Atlantique – MAJ le 7 novembre 2018)

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44046	CORSEPT	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44046	CORSEPT	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	30/03/2006	02/04/2006
44046	CORSEPT	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/02/2010	28/02/2010	11/03/2010	13/03/2010
44046	CORSEPT	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse	01/10/2017	31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018
44046	CORSEPT	Inondations et coulées de boue	11/06/2018	11/06/2018	04/10/2018	03/11/2018

RAPPEL

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.